

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Nous tenions à vous remercier pour le sens des responsabilités dont vous avez fait preuve lors de cette première journée en respectant les directives recommandées par notre Gouvernement en évitant, dans la mesure du possible, d'envoyer votre enfant à l'école.

Les cours étant suspendus, les élèves sont considérés en absence justifiée. Cependant, nous accueillons les élèves se trouvant dans les conditions reprises ci-dessous :

- Si vous appartenez ainsi que votre conjoint à un domaine professionnel tel que : les soins de santé, la sécurité publique, l'accueil de la petite enfance, l'accueil des personnes âgées ou l'enseignement
- Si vous êtes dans l'impossibilité de confier votre enfant à une autre personne qu'une personne à risque

Pour nous aider dans cet « accueil », nous vous avons envoyé un courrier par mail ou par la poste. Je vous demanderai de nous faire parvenir le plus rapidement possible l'attestation se trouvant dans ce courrier.

A ce jour, voici les consignes concernant le suivi des cours :

Les leçons sont suspendues par arrêté de l'autorité fédérale. Les cours ne peuvent donc pas être dispensés. Dans un souci d'assurer une égalité devant les apprentissages, une circulaire spécifique sera publiée dans les prochains jours concernant la continuité des apprentissages et les épreuves externes certificatives. Il n'est pas recommandé, à ce stade, de prévoir du travail à domicile.

Nous conseillons à nos étudiants de retravailler les matières vues au cours. Je vous rappelle également que les épreuves externes des années antérieures peuvent être consultées sur le site « enseignement.be ».

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers Parents, l'expression de mes sentiments dévoués.

Vincent LESSIRE

Directeur f.f.